

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault Arrondissement de Béziers

N°002250

OBJET:

Marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité des bâtiments, la restauration d'un bâtiment et de ses abords pour l'accueil du public au sein du domaine du Grand Clavelet à Agde : choix du titulaire

Réf.: CB/ED/SF (commande publique) Rubrique dématérialisée : 1.1.1 Délibérations, décisions et arrêtés relatifs aux marchés publics et aux accords-cadres ainsi qu'à leurs avenants Pièce annexe : Marché

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président :

VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs à 500 000 € HT pour les fournitures et 1 000 000 € HT pour les travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le rapport d'analyse :

VU la commission informelle en date du 14 avril 2022 :

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la gestion et la protection des espaces naturels, la CAHM a lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité des bâtiments, la restauration d'un bâtiment et de ses abords pour l'accueil du public au sein du domaine du Grand Clavelet à Agde;

CONSIDÉRANT que le montant estimatif du marché, pour réaliser ces prestations de maîtrise d'œuvre, est supérieur à 40 000 euros, une consultation a été lancée sous forme de procédure adaptée :

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de celle-ci, l'opérateur économique ayant présenté l'offre économiguement la plus avantageuse et présentant une bonne valeur technique est retenu.

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité des bâtiments, la restauration d'un bâtiment et de ses abords pour l'accueil du public au sein du domaine du grand Clavelet à Agde au groupement Alexandre Sénac Architecte-Ingebat 34- Laurent Toussaint-ADL Ingénierie domicilié 300 rue Auguste Broussonnet à MONTPELLIER (34 090) pour un montant total de 83 437,27 € HT et décomposé comme suit :

Mission de base : 78 637,27 € HT Mission complémentaire 1 : 2 400 € HT Mission complémentaire 2 : 2 400 € HT

- Article 2 : De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- Article 3: Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 14 avril 2022

Le Président, Gilles D'ETTORE

Président certifie sous responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 15 avril 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes